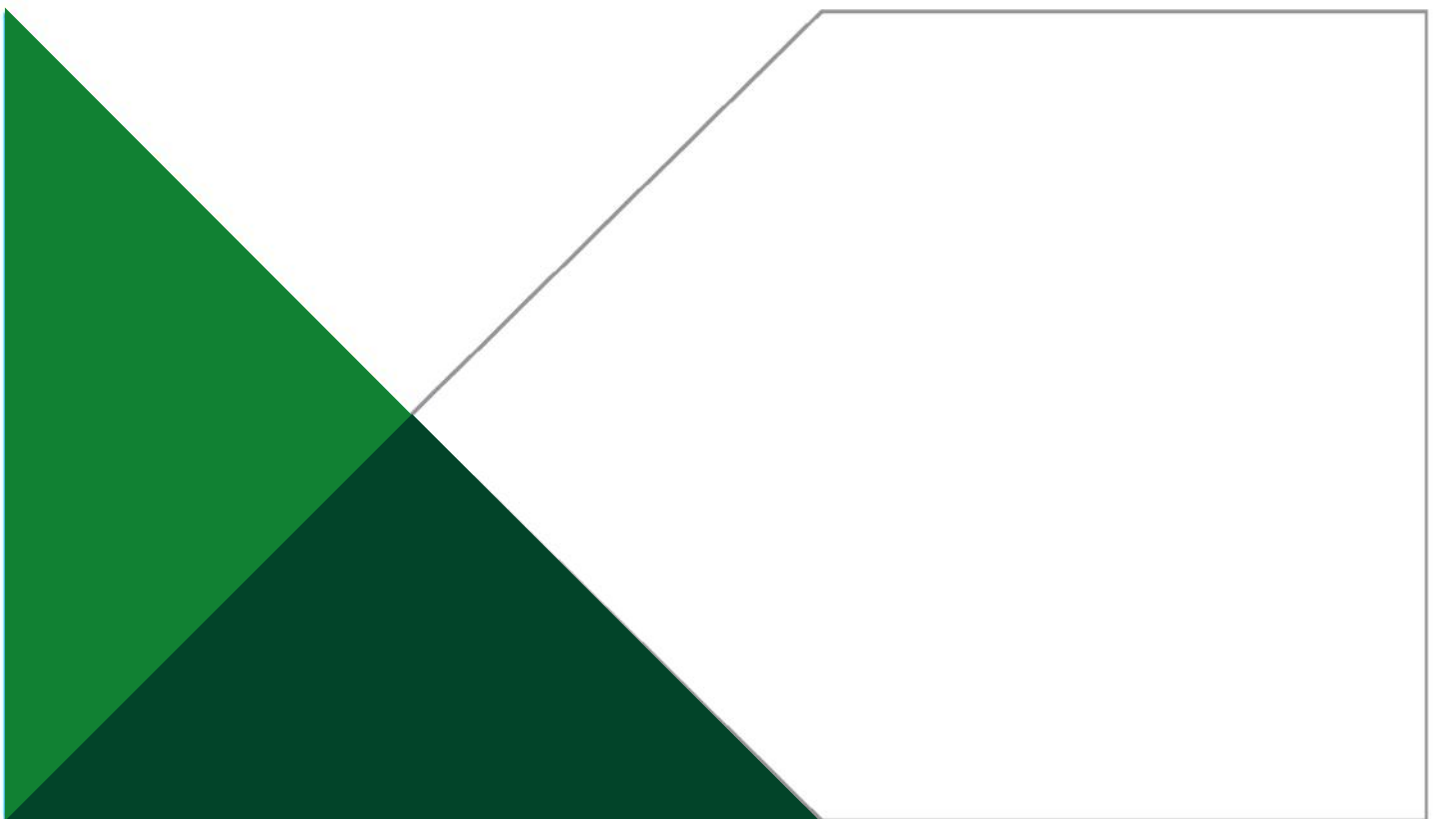


VISIONMED GROUP S.A.

Tour PB5, 1 Avenue du Général de Gaulle, 92800 PUTEAUX La Défense
RCS Nanterre 514 231 265

Rapport du Commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale extraordinaire du 7 janvier 2021 - Résolution N° 1



Paris, le 22 décembre 2020

A l'Assemblée Générale

VISIOMED GROUP
Société Anonyme
Puteaux La Défense

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 3 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réaliser cette opération.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 20 331 993,60 euro à 2 541 499,20 euro par réduction de la valeur nominale des actions de 0,80 euro à 0,10 euro par action.

Le Commissaire aux comptes
EXAFI Conseil Audit Expertise
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

représenté par



Christoph SCHLOTTHAUER
Président



Andreas Johst
Associé